



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 4 avril 2023

<u>Date de la convocation :</u> 31 mars 2023	L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 31 mars 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Étaient présents :</u>
Présents : 12	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 14	Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	<u>Étaient absents :</u>
	Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric CHANTOT) Cécile BITOUN
	Secrétaire de séance : Cécile CURIEL

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Exposé de M. LAURENT :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les écritures du compte de gestion 2022 établies par le Receveur-Percepteur de la Trésorerie de Poissy étant identiques aux écritures du compte administratif 2022 de la commune, il convient de procéder à l'adoption du compte de gestion 2022.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 05/04/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 06/04/2023
Et par publication le 06/04/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 11 11
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

